

**Structure de l'emploi**

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2013, 8 embauches sur 10 sont des CDD

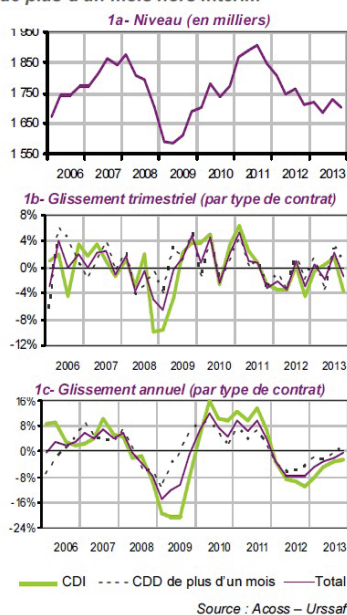
Mise en lumière par les chiffres du Ministère du travail, publiés le 6 février 2014, la structure de l'emploi encore observable en 2013 fait apparaître une écrasante majorité d'embauches en contrat à durée déterminée.

La part de CDD sur le total des embauches a, en effet, atteint un taux record de 83 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2013, et demeure à 80 % à la fin de l'année. Les données du Ministère du Travail font aussi apparaître l'augmentation des embauches en contrat précaire dans les établissements d'au moins 50 salariés (+ 0,3 point).

La Direction des Statistiques, des Etudes et de la Prévision de l'Acoss (Caisse nationale des Urssaf) confirme, pour sa part, dans son numéro Acoss-Stat de janvier 2014, une baisse du nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois dans le secteur privé, contre une progression des embauches en CDD de moins d'un mois (+ 2,6 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013).

A nouveau, la progression du nombre d'embauches, ainsi que la durée décroissante des contrats signés, interrogent quant à la faisabilité de prescriptions réglementaires, qui apparaissent très difficilement tenables.

Graphique 1 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim

**Convention d'Objectifs et de Gestion AT/MP 2014-2017****Une nouvelle COG dans la directe continuité de la précédente**

**A l'issue de l'avenant signé début 2013, qui différerait d'un an la signature, la nouvelle COG de la branche AT/MP de la Sécurité sociale a été signée le 30 décembre dernier.**

Instituées en 1996, les conventions d'objectifs et de gestion (COG) co-signées par l'Etat et les différents régimes de Sécurité Sociale formalisent de manière contractuelle et pour une durée de quatre ans les axes de travail et d'évolution de chaque branche.

Elles se déclinent au niveau régional par le biais des CARSAT en CPG (Contrats Pluriannuels de Gestion) et préfigurent, de fait, les orientations des CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) futures feuilles de routes des SSTI.

Fin 2012, à la demande de l'Etat, dans l'attente d'un rapport de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) permettant l'évaluation de la COG précédente, la signature de la Convention 2013-2016 s'était vue repoussée d'un an.

La COG a donc finalement été signée le 30 décembre dernier pour les années 2014-2017.

Dans la continuité de la COG précédente, cette Convention 2014-2017 pose comme prioritaires les efforts de prévention des risques liés aux agents cancérogènes, des TMS, du risque routier et des risques psychosociaux, ce en cohérence avec le Plan Santé-Travail 2 (2009-2014). Elle se décline en 4 grands axes stratégiques :

- assurer une prévention des risques fondée sur le ciblage et l'évaluation,
- gagner en efficacité par une meilleure harmonisation des pratiques et des moyens du réseau,
- renforcer la cohérence de la branche en tant qu'assureur solidaire des risques professionnels, en développant les relations contractuelles,
- maîtriser les risques et poursuivre l'adaptation des règles de tarification.

Toujours dans la suite de la précédente COG, la Branche poursuivra

aussi son étude de la faisabilité économique, technique, juridique et sociale de la traçabilité individuelle de la pénibilité, et travaillera à la question de la désinsertion professionnelle, souhaitant en particulier faciliter l'accès aux programmes de retour à l'emploi, notamment par la simplification du dispositif et la contractualisation entre l'Etat, la Carsat et les SSTI (CPOM).

Le développement des liens avec les Services de santé au travail est d'ailleurs au rang des grandes orientations de cette COG, qui entend renforcer la coopération souvent informelle entre SSTI et Carsat, et que les CPOM institutionnaliseront.

La nouvelle COG AT/MP peut être consultée sur le site de la Sécurité sociale ([www.securite-sociale.fr](http://www.securite-sociale.fr)). ■



plus sur le site  
[www.cisme.org](http://www.cisme.org)

**Les Informations Mensuelles**

paraissent 11 fois par an.

**Editeur Cisme**

10 rue de la Rosière - 75015 Paris  
Tél 01 53 95 38 51  
Fax 01 53 95 38 48  
Site [www.cisme.org](http://www.cisme.org)  
Email [info@cisme.org](mailto:info@cisme.org)  
ISSN 2104-5208

**Responsable de la publication**

Martial BRUN

**Rédaction**

Martial BRUN  
Julie DECOTTIGNIES  
Françoise JACQUET  
Corinne LETHEUX  
Anne-Sophie LOICQ  
Constance PASCREAU  
Virginie PERINETTI  
Hervé TURPIN

**Assistants**

Agnès DEMIRDJIAN  
Sébastien DUPEYRÉ  
Patricia MARSEGLIA

**Maquettiste**

Elodie CAYOL